

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 5 septembre 2012 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

	,			
PR	-c		10	
PR		ГΓ	uı.	

- M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
- M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
- M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
- M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif

Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif

M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif

Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif

M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif

Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif

Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

ABSENCE:

M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

M. Guy Hébert, Directeur général Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.
CE12 1441
Il est
RÉSOLU :
d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 septembre 2012.
Adopté à l'unanimité.
10.001

CE12 1442

Il est

RÉSOLU:

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 1443
Il est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 août 2012.
Adopté à l'unanimité.
10.003
CE12 1444
Il est
RÉSOLU:
1- de rejeter la proposition soumise par M. François Martel pour l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow », dans l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 1 850 000 \$ et autres conditions stipulées ;
2- d'annuler l'appel public de propositions pour la vente de l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow » (CE12 0341);
3- de mandater la DSTI pour négocier de gré à gré avec Les Académies Culinaires inc. en obtenan ainsi l'ensemble des informations jugées pertinentes pour l'analyse d'une éventuelle proposition.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1121195007

CE12 1445
Il est
RÉSOLU:
d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture, pour une période quatre ans, de tous les services professionnels d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la Cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, principalement la tenue quotidienne des audiences à son chef-lieu et dans ses quatre points de service répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréa et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.
Adopté à l'unanimité.
20.002 1120892002

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de vêtements de pluie;
- 2 d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12163 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopt	é à l'unanimité.		
20.003	1125296004		

CE12 1447

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré par lequel BPR inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services de maintenance du logiciel Csoft et des logiciels spécifiques au système CIDI, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une somme maximale de 1 552 162,50 \$, taxes incluses;
- 2 d'approuver un contrat de licence entre BPR inc. et la Ville, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, afin de consolider les droits d'utilisation consentis par BPR inc. à la Ville;
- 3 d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, BPR inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, afin de permettre à la Ville d'avoir accès aux codes sources en cas de défaillance de BPR inc.;
- 4 d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer tous les documents contractuels ainsi que tous documents donnant suite à la présente résolution pour et au nom de la Ville:
- 5 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopt	é à l'unanimité.		
20.004	1113334053		

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour l'alternative B, Les Entreprises Den-Pro inc., le contrat pour les travaux de réfection de maçonnerie à la caserne de pompiers no 57, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 86 812,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13507;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.005	1121035012		

CE12 1449

Vu la résolution CA12 08 0602 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 7 août 2012 ;

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense de 55 139,02 \$, taxes incluses, représentant 10% du coût total du contrat pour les travaux d'aménagement de la bande verte, le long du boulevard Thimens, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 569,44 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopt	é à l'unanimité.		
20.006	1125195020		

CE12 1450

Vu la résolution CA12 29 0249 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 22 août 2012;

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 146 243,94 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes dans les rues Acres, D'Auteuil, Estérel, Gratton, Hazelnut, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aquaréhab Eau Potable inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 243,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-12-15;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.007 1123903036
CE12 1451
Vu l'écart significatif entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire recommandé;
II est
RÉSOLU:
de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 264408.
Adopté à l'unanimité.
20.008 1126013030
CE12 1452
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'autoriser une dépense de 3 176 201,10 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 026 201,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9984;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.009 1122982006

CE12 1453
II est

RÉSOLU:

d'autoriser une dépense de 256 008,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du revêtement bitumineux, des trottoirs en béton à granulats exposés et des bordures de granite dans la rue Saint-François-Xavier, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine (Projet du Vieux-Montréal) dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Terramex Aménagement Urbain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 225 808,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 104501;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Add	opté à l'unanimité.
20.0	110 1126013016
CE	12 1454
II e:	st
	SOLU:
1-	d'autoriser une dépense de 185 055,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de démolition de la
	passerelle piétonne Saint-Roch / CP, à l'ouest du parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray— Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2-	d'accorder à Robert Lapointe Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 172 002,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12051;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	11 1120541015
CE	12 1455
CE	12 1455
II e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'autoriser une dépense de 257 036,79 \$ taxes incluses, pour la démolition de 4 bâtiments dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre des travaux de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX, incluant tous les frais incidents, le cas échéant;
2-	d'accorder à Multi Recyclages S.D. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 232 036,79 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5608;
3-	d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
۸ ما ،	antá à l'unanimitá
Aut	opté à l'unanimité.

20.012 1125268005

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense de 214 747,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'élargissement du portail à la station de pompage Vincent-d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Gelco Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 224,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5537;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	é à l'unanimité.		
20.013	1120417010		

CE12 1457

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder à la firme Industro Tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation de deux compresseurs d'air à vis de 350 HP au secteur de l'emmagasinement des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 467 320,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1695-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopt	é à l'unanimité.		
20.014	1123334028		

CE12 1458

Vu la résolution CA12 08 0420 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 5 juin 2012;

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense de 38 519,81 \$, taxes incluses, représentant 90% du coût total du contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts et de chaussée, de trottoirs et de bordures des rues Saint-Aubin (de la rue Du Collège à la rue Decelles) et Decelles (de la rue Gratton à la rue Leduc), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 149,51 \$, taxes incluses, représentant 100% du coût total du contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission pour les volets 1 et 2, soit pour une somme maximale de 80 949,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-032 ;

4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	15 1125195013
CE	12 1459
II e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour concevoir et diffuser un programme de formation en gestion destiné à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, et ce, pour une somme maximale de 3 075 775 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'ajuster la base budgétaire du Service du capital humain et des communications pour les années 2013, 2014 et 2015, et d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
	16 1124384002 ———————————————————————————————————
ll es	
	SOLU :
1-	d'autoriser une dépense additionnelle de 24 000 \$ pour des services professionnels offerts pour des ateliers supplémentaires de sensibilisation sur le courage managérial;
2-	d'approuver un projet de modification à la convention de gré à gré intervenue entre l'École nationale d'administration publique (ENAP) et la Ville, majorant ainsi le montant total du contrat de 46 925 \$ à 70 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de modification à la convention;
3-	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	17 1124384003

CE12 1461			
Il est			
RÉSOLU:			
de recommander au conseil d'agglomération :			
d'approuver deux projets de modification aux ententes intervenues entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal (CM02 0587) visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec volet «social et communautaire», pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.			
Adopté à l'unanimité.			
20.018 1120498002			
			
CE12 1462			
Il est			
RÉSOLU:			
de recommander au conseil d'agglomération :			
1- d'approuver le projet d'addenda au bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain vacant situé sur la rue Ann, d'une superficie d'environ 5 364,8 mètres carrés, constitué du lot 2 596 622, pour une période de cinq ans et neuf mois, à compter du 1 ^{er} avril 2010, à des fins de stationnement, et à compter du 1 ^{er} septembre 2012, à des fins de cour de services temporaire pour l'arrondissement de Ville-Marie et une aire de chantier pour le Projet Bonaventure (phase 1), moyennant un loyer total de 551 503,64 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda;			
2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.			
Adopté à l'unanimité.			
20.019 1124733002			
			

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 150 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI), afin de réaliser ses activités de mentorat auprès des organismes et des artistes de la diversité culturelle, pour les années 2012, 2013 et 2014, pour un total de 450 000 \$, dans le cadre de l'Entente MCCCF-Ville 2012-2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.			
20.020 1124248005			
CE12 1464			
II est			
RÉSOLU:			
1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 973,11 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2012, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009 - 2012) – Ville de Pointe-Claire;			
ORGANISME	PROJET	MONTANT	
Centre des ressources communautaires de l'Ûuest de l'Île	Bonjour amical	3 000 \$	
Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'Île	Grands-parents et moi	2 942,11 \$	
Corbeille de pain Lac-Saint-Louis	Mangeons ensemble	2 031 \$	
Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	Travail de milieu / de rue – Ville de Pointe-Claire	3 000 \$	
2- d'approuver les quatre projets de ce les modalités et conditions de verse	onvention entre la Ville de Montréal et ces ement de ces soutiens financiers;	s organismes, établissant	
3- d'imputer cette dépense conformén	nent aux informations financières inscrites	s au dossier décisionnel.	
·			
Adopté à l'unanimité.			
00.004 440000000			
20.021 1120302002			
			
CE12 1465			
Il est			
RÉSOLU:			
d'approuver une grille standard d'évaluation ainsi que les pondérations de ses critères pour l'octroi de contrats de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et expertise des ressources professionnelles.			
Adopté à l'unanimité.			
30.001 1124905001			

RÉSOLU:

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2012 5e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopt	é à l'unanimité.		
30.002	1120679017		

CE12 1467

II est

RÉSOLU:

1- d'accepter la contribution financière au montant de 53 253,39 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 53 253,39 \$;
- 3- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte	à l'unanimité.		
30.003	1125361007		

40.001 1122072006

II es	ıt ever ever ever ever ever ever ever eve	
RÉS	SOLU:	
d'autoriser un virement budgétaire de 1 600 000 \$, en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de l'environnement et du développement durable pour permettre le financement de la collecte et du transport des résidus verts en arrondissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.		
Ado	pté à l'unanimité.	
30.00	04 1121803001	
CE1	2 1469	
II es	ıt .	
RÉS	SOLU:	
1-	d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif, responsable des grands projets, du développement économique, des infrastructures, de la voirie, des services aux citoyens, du matériel roulant et des ateliers, à Regina (Sasketchewan), du 9 au 10 septembre 2012, afin de prendre part au « 2012 National Infrastructure Summit »;	
2-	d'accorder une avance de fonds au montant de 1 800 \$ à M. Richard Deschamps;	
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.	
Ado	pté à l'unanimité.	
30.00	05 1123445001	
CE1	2 1470	
Vu I	a résolution CA12 12142 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 5 juin 2012;	
II es	ıt .	
RÉS	SOLU:	
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) », d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.		
Ado	pté à l'unanimité.	

II est

RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le Règlement modifiant le Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des pompiers de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux (RCG 08-038), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.002 1125885003

CE12 1472
Il est
RÉSOLU:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin de permettre au fonctionnaire de niveau A de la Direction des stratégies et transactions immobilières de conclure une entente visant la réception d'une aide financière.
Adopté à l'unanimité.
40.003 1123777004
Règlement RCE 12-014
CE12 1473
Il est
RÉSOLU:
de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE122982006 - Accorder un contrat à Gastier M.P. Inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable Atwater Dépense totale de 3 176 201,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 9984 - 6 soumissionnaires.
Adopté à l'unanimité.
60.002 1123624030

Il est
RÉSOLU :
de prendre acte du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble de instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2012.
Adopté à l'unanimité.
60.003 1121353009

CE12 1475
Il est
RÉSOLU :
de prendre acte du rapport d'étude et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la valorisation du développement économique local.
Adopté à l'unanimité.
60.004 1124527002

CE12 1476
Il est
RÉSOLU :
de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développementéconomique et urbain et l'habitation concernant l'étude de l'article 82 du projet de loi 47 (Loi su l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme) portant sur les zones franches d'approbation référendaire.
Adopté à l'unanimité.
60.005 1124527001

CE12 1477	
II est	
RÉSOLU:	
de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés a (SÉAO) pour la période du 20 au 24 août 2012.	u Système électronique d'appels d'offres
Adopté à l'unanimité.	
60.006 1121041003	
Levée de la séance à 9 h 45	
70.001	
	
Les résolutions CE12 1441 à CE12 1477 consignées dans ce comme si elles l'avaient été une à une.	e procès-verbal sont considérées signées
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Yves Saindon Greffier de la Ville